

# VITAM'RUN 07 juin2015

## Règlement de l'épreuve

### Admissions et inscriptions :

- Epreuve ouverte à toutes les associations, clubs, teams, entreprises, ...
- **Inscriptions** : ouverte sur le site [www.asj74.org/vitamrun](http://www.asj74.org/vitamrun) à partir du **20/04/2015**.
- **Clôture des inscriptions** : samedi 06 Juin 2015 à **12h00** en ligne
- **Droit d'inscription** : 16 euros par coureurs et marcheurs, 7 euros pour les jeunes (du Baby Athlé au Minimes), **5 euros / équipe pour le relais famille, 5 euros pour la marche gourmande**
- La validation de l'inscription n'est effective qu'après :
  - Réception du paiement
  - Présentation d'une licence ou d'un certificat médical (non obligatoire pour les participants au relais familial et à la marche gourmande).
  - Autorisation parentale pour les mineurs
- Aucun remboursement n'est effectué en cas de désistement.
- Inscription uniquement en ligne sur le site « ASJ74-Vitam'RUN ou vitam.fr »,

### Conditions d'âge :

L'épreuve est accessible à tout(e) concurrent(e), à condition de pouvoir prouver son aptitude physique, selon les exigences de la Loi n° 84-610 du 16/07/1984 et de l'Ordonnance n° 2006-596, articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport (voir ci- après: certificat médical).

**Les mineurs doivent présenter une autorisation des parents.**

**Certificat médical :**

- Pour les coureurs titulaires d'une adhésion à une Fédération National d'Athlétisme, validé pour la saison en cours, il est justifié par le numéro de licence valable jusqu'au 31 décembre.

**- Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les participants à la marche gourmande et au relais famille,**

- Pour les autres coureurs, il y a obligation de fournir, lors de l'inscription, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition.

**- Aucun dossard ne sera délivré sans certificat médical conforme à la loi.**

- Si, en cas de contrôle, un coureur ne répond pas aux engagements ci-dessus, celui-ci est sanctionné par l'élimination pure et simple.

- Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout(e) participant(e) dont la santé lui semble compromise.

**Sécurité :**

Sécurité et service médical sont assurés, sur le parcours, par des signaleurs sur le parvis, par une antenne médicale.

**Retrait des dossards :**

Le Samedi 06 juin de 16h30 à 19h00

Le Dimanche 07 juin de 7h45 à 10h30

**Lieu :** Esplanade – Vitam Neydens.

**Divers :**

- **Dès 9h30 :** Buffet d'arrivée, ravitaillement et remise de prix.

- **Dès 12h00 :** Accès douche et Espace Aquatique du Vitam'

**Droit à l'image :**

Du fait de sa participation à l'épreuve, le coureur donne droit à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant.